



MANIPULATION DES EXTINCTEURS

2 heures

EXTINCTEURS

Le participant sera capable, avec les moyens d'extinction incendie de l'entreprise de faire face efficacement à un feu naissant. Il mettra en application ses compétences en agissant rapidement sur un départ de feu dans le cadre de son travail et en alertant les secours adaptés, conformément aux règles de sécurité de l'entreprise.

Durée : 2 heures
(1 demi-journée)

Nombre de candidats : 2 à 10 personnes
Au-delà, une formation supplémentaire est nécessaire.

Pré-requis : Parler Français

Programme de la formation et compétences intermédiaires

- 🌐 Théorie sur la **naissance et le développement d'un incendie.**
 - ~ Causes et conséquences d'un incendie
 - ~ Naissance et modes de propagation du feu.
 - ~ L'alerte des services de secours.
- 🌐 Connaissances de base sur les **moyens de lutte contre l'incendie** de l'entreprise.
 - ~ Les agents extincteurs.
 - ~ Description des extincteurs et des autres moyens d'extinction (RIA, Sprinklers ...).
- 🌐 **Manipulation d'extincteurs** sur simulateur de flammes (en sécurité, à l'air libre et en dehors de la voie publique).

Public visé, législation et préconisations

Animateur : 1 formateur, sapeur-pompier expérimenté et en activité.

Pédagogie active et participative.

Evaluation : Formative (au long du stage).

Recyclage : Conseillé chaque année par l'assemblée plénière des sociétés d'assurances dommages - APSAD.

Mention réglementaire apposée sur le registre de sécurité de l'établissement.

- 🌐 Tout public, à partir de 16 ans.
- 🌐 Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire, apprenti de votre structure.
- 🌐 Obligations et préconisations : article L.231-3-1, Art. R.4227-39 du code du travail, CTR.6 APSAD.

Adaptation à l'entreprise

- 🌐 Programme modulable en fonction des risques d'incendie de l'entreprise.
- 🌐 Conseils et visite préalable de l'établissement possibles, **sur demande.**
- 🌐 La manipulation des extincteurs ne peut se réaliser qu'à l'air libre sur une partie privative de l'établissement. L'accord du propriétaire des lieux est nécessaire.

Formalités administratives

- ~ Attestation de formation et de présence remis à chaque participant.
- ~ Feuilles de présence et d'émargement.
- ~ Evaluation de la formation par les participants transmis à vos services.
- ~ Support de cours remis à chaque stagiaire en fin de formation.

